



Violences faites aux femmes : un quinquennat pour pas grand-chose ?

Description

La façon dont Emmanuel Macron, la macronie et les gouvernements successifs ont traité de la pourtant grande cause du quinquennat est tellement symptomatique des promesses non (ou mal) tenues du chef de l'Etat. Un Grenelle des violences conjugales a rassemblé tous les protagonistes de cette plaie à la société française. Certes le budget a été porté, ou tend, vers le milliard d'euros de financements aux associations.

Pendant ce temps, en Espagne, les femmes manifestaient par millions et faisaient des grèves féministes extrêmement suivies qui conduisirent l'Etat à mettre le paquet, vraiment, dans ce combat. De l'autre côté des Pyrénées, les juges rendent près de dix fois plus d'ordonnances de protection qu'en France, et les dispositifs anti-rapprochement et autres téléphones pour appeler les secours en urgence y sont bien plus utilisés que dans l'Hexagone.

Retour en France : depuis 2017, le gouvernement a multiplié les annonces, comme l'allègement du secret médical, une amélioration de l'accueil des victimes, une modification et une accélération de la procédure visant à obtenir une ordonnance de protection, une plus large utilisation du bracelet électronique, la suspension de l'autorité parentale pour les pères violents, etc.

Marlène Schiappa, en charge de ces questions à l'époque du Grenelle, prétendait que 150 mesures avaient été adoptées. Sa successeuse Elisabeth Moreno, ministre déléguée auprès du Premier ministre chargé de l'Égalité entre les femmes et les hommes, de la Diversité et de l'Égalité des chances, eut le triomphe plus modeste en mentionnant 28 mesures « effectives », 18 « en cours de réalisation » et 10 mesures « d'urgence » annoncées à l'issue du Grenelle, comme l'ouverture de 1000 nouvelles places d'hébergement.

Lorsqu'il s'agit de faire voter des lois, les pouvoirs publics sont très efficaces :

Loi du 3 août 2018 renforçant la lutte contre les violences sexuelles et sexistes.

Loi du 23 mars 2019 de programmation et de réforme de la justice, qui étend le placement sous surveillance électronique mobile des condamnés pour violences conjugales.

Loi « Elan » (évolution du logement, de l'aménagement et du numérique) du 23 novembre 2018, comportant un volet « protection des victimes » (dispense de payer leur part de loyer en cas de violence de la part de leur conjoint).

Loi du 28 décembre 2019 visant à agir contre les violences au sein de la famille.

Loi du 30 juillet 2020 visant à protéger les victimes de violences conjugales.

Loi du 21 avril 2021 visant à protéger les mineurs des crimes et délits sexuels et de l'inceste.

Des lois, des lois, des lois, et une grand-messe, mais pour un résultat trop modeste, au regard de la grandiloquente communication gouvernementale. Trop de lois sont inappliquées, faute de moyen ou de suivi. Parfois, elles relèvent du gadget, comme la pénalisation de la goujaterie (l'outrage sexiste), alors que ceux commis par les islamistes qui voilent les femmes, même intégralement, ne sont jamais contrariés (il faut dire que certains pseudos féministes considèrent le voile comme la quintessence du féminisme).

Si ce sujet est débattu dans le cadre de la campagne électorale (il est même étonnant que l'on puisse évoquer cela comme une hypothèse et non une certitude), Emmanuel Macron brandira les chiffres du ministère de l'Intérieur, communiqués en février 2020, suivis d'un second volet le 5 mars 2021 :

90% des victimes de violences conjugales ont jugé « satisfaisant » leur accueil dans les commissariats et les gendarmeries.

95% disent n'avoir eu aucune difficulté pour faire enregistrer leur plainte.

76 % ont estimé satisfaisants les délais d'attente de leur prise en charge,

60 % des victimes reçues par la police et 38 % par la gendarmerie ont déploré un manque d'information au cours de l'enquête.

Une femme sur cinq dit n'avoir pas été orientée vers les associations d'aide aux victimes.

Moins de 2 % des victimes ont fait état d'une discrimination ou d'un préjugé ressenti de la part du policier ou du gendarme.

80 % des victimes étaient satisfaites du niveau de confidentialité des locaux.

43% des victimes disent avoir été en contact avec une intervenante sociale en gendarmerie.

42% des victimes disent avoir été informées de l'enquête en zone police.

48% ont fait l'objet d'une question sur la présence d'arme à domicile en gendarmerie.

Ces chiffres étonnent les associations, notamment en ce qui concerne l'accueil en commissariat et l'enregistrement des plaintes. On croirait le résultat d'une élection en Biélorussie ou en Syrie ! Et quand bien même y aurait-il eu quelques progrès que ces chiffres ne donnent aucune indication sur les suites données aux plaintes. Mais l'excuse est toute trouvée : le manque de moyens de la justice, dans ce domaine comme dans tous les autres. Une excuse, vraiment ?

La cause des violences faites aux femmes a bien entendu été récupérée par les néo féministes imprégnées de wokisme américain. Contre les violences faites aux femmes, ces sociopathes préconisent l'inversion de la charge de la preuve, conduisant à ériger la délation en règle de droit.

Emmanuel Macron avait fait de la cause des femmes, en particulier de l'égalité entre femme et hommes, la grande cause du quinquennat. L'objectif est atteint sur le papier, mais dans les faits, le compte n'y est pas. On ne saurait toutefois affirmer que tout n'est que communication. Respecter les femmes, au-delà de la problématique de la violence physique ou morale, est aussi un travail à long terme, car nos sociétés ont été patriarcales durant des millénaires. Rappelons qu'il fallut attendre 1945 pour que les femmes aient le droit de vote, 1965 pour qu'elles puissent ouvrir un compte bancaire sans l'autorisation de leur mari, et 1975 pour que l'adultère ne soit plus pénalisé et jugé à l'identique selon qu'il soit commis par un homme ou une femme. Nous n'avons pas des siècles d'avance sur d'autres civilisations.

Mais la France serait inspirée de dupliquer le modèle espagnol plutôt que de multiplier les mesurette.

Désormais, il faut accélérer le mouvement, sans toutefois laisser le champ libre aux ennemis des femmes, ces néo féministes d'extrême gauche qui détestent les hommes, dénie aux femmes le droit d'être belles et de séduire, et considèrent que nous sommes tous des transgenres en puissance (« mon enfant, veux-tu être un garçon ou une fille ? ») !

Michel Taube (Opinion Internationale)

Categorie

1. Société

date créée

25 novembre 2021